

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE  
À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS**

**ENFANCES VOLÉES  
VERDINGKINDER REDEN**

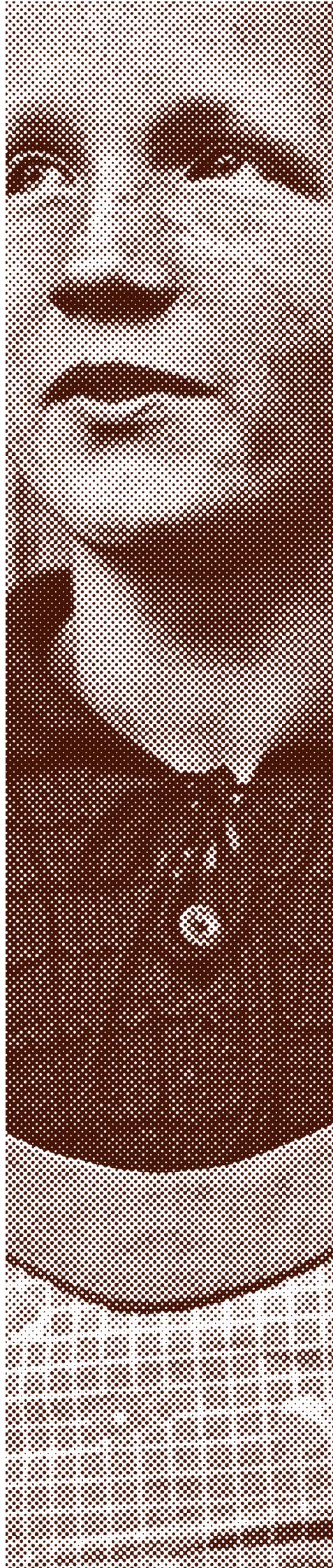
Regards et témoignages d'enfants placés

Fremdplatzierungen damals und heute

1



Ateliers MAHF



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Association enfances volées</b>	3
<b>L'exposition en bref</b>	4
<b>L'historique du placement d'enfant</b>	5
<b>L'histoire orale</b>	7
<b>Les différentes sections de l'exposition et son plan</b>	8
Le plan de l'exposition	9
Sections 1 – 6	10
Section 7 : volet régional	15
<b>Les images de Paul Senn</b>	16
<b>Propositions de visite pour les classes et questionnaire</b>	17
<b>Pour en savoir plus</b>	19
Emissions télévisuelles	19
Livres, fictions et autobiographies	19
Le droit des enfants, quelques dates	19

## ASSOCIATION ENFANCES VOLÉES

L'exposition est une initiative privée de l'association Enfances volées. Elle est itinérante et sera présente entre 2009 et 2013 dans une dizaine de musées suisses

Les informations sur le contenu de l'exposition tout comme le matériel pédagogique à l'intention des classes scolaires et des enseignants/es ou tout autre information se trouvent sur le site [www.enfances-volees.ch](http://www.enfances-volees.ch). Les écoles sont priées de s'inscrire au Musée préalablement pour une visite (026 305 51 40).

Association Enfances Volées  
Brauerstrasse 60  
8004 Zürich  
**[www.enfances-volees.ch](http://www.enfances-volees.ch)**

## L'EXPOSITION EN BREF

*Que se passe-t-il dans le cœur et la tête d'un enfant séparé de ses parents et placé dans un environnement qui lui est étranger ? Comment surmonte-t-il l'absence de ses personnes de référence, le manque de sécurité affective, l'exclusion ? Quel est l'impact d'une telle situation sur un enfant ? Comment gère-t-il ce vécu plus tard ?*

**L'exposition ENFANCES VOLÉES – VERDINGKINDER REDEN** veut préserver de l'oubli un chapitre de l'histoire suisse et donner la parole à des personnes qui ont été placées dans des familles ou des institutions. Les anciens enfants placés parlent aujourd'hui de leur vie d'enfant, de leurs souvenirs et de la manière dont ils ont vécu cette expérience.

Certains enfants placés étaient bien traités. On ne les entendra pas ici. L'exposition attire l'attention sur les abus et sur leurs causes, dans l'espoir qu'ils ne se reproduiront plus. Sont absentes aussi les voix des nombreuses personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas parler de leur enfance.

Les documents audio sont la base de l'exposition. Il s'agit d'extraits de quelque 300 entretiens réalisés dans le cadre de deux projets de recherche sur le placement d'enfants en Suisse romande et en Suisse alémanique, l'un à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques de Lausanne et l'autre à l'Université de Bâle. Réalisés entre 2003 et 2007, ces témoignages retracent des événements et des expériences situées entre 1920 et 1960.

L'histoire de l'éducation extrafamiliale en Suisse n'a pas encore fait l'objet d'une étude scientifique à ce jour. Les travaux existants sont centrés sur telle institution ou telle région. C'est pourquoi beaucoup de questions demeurent sans réponse. Une étude scientifique devrait prendre en compte – outre les conditions de vie des enfants, celles de leurs parents et de leurs familles nourricières – les motivations, la manière de travailler, la marge de manœuvre des autorités et des institutions éducatives. Tout cela dépassait les moyens de la présente exposition, qui repose sur les entretiens avec des personnes placées dans des foyers ou des familles durant leur enfance.

Dans chaque musée, un volet spécifique apportera un éclairage sur une forme régionale du placement extrafamilial autrefois et ouvrira la discussion sur la situation actuelle et son évolution future.

L'exposition repose sur l'idée que les expériences passées ont quelque chose à nous apprendre: pas directement pour la pratique actuelle, mais en nous sensibilisant aux conséquences de mesures inadéquates. Elle veut créer des passerelles entre le passé et l'avenir de l'éducation extrafamiliale. De ce fait, elle doit également servir de plateforme pour susciter des questions et des discussions sur les pratiques actuelles dans ce domaine ; le programme d'encadrement y contribue notamment.

L'exposition tient à répondre à des critères scientifiques, tout en étant accessible au plus grand nombre. Elle veut rendre justice aux enfants, aux adolescents comme aux aînés, quelles que soient leurs attentes et leurs capacités. Elle s'adresse à tous ceux qui s'intéressent au sujet de l'éducation hors du foyer familial, tant au niveau de la recherche scientifique que de la discussion politique ou de l'engagement citoyen.

## L'HISTORIQUE DU PLACEMENT D'ENFANT

**Au Moyen-âge**, les orphelins étaient recueillis tout d'abord par des parents proches. À cause des droits d'héritage et de fortune, il fallait que les enfants restent dans le clan familial. À la mort du père, ils passaient sous la tutelle de leur parenté la plus proche, en général l'oncle ou la tante de l'enfant. Ce qui comptait, en premier lieu, c'était son bien-être corporel, les aspects de protection pour ne pas dire d'éducation n'étant guère pris en considération.

Si l'enfant n'avait pas de famille, il passait à faire partie de ceux qu'on désignait par «pauvres» et on le plaçait à l'hospice – un mélange d'asile, d'hôpital et d'orphelinat qui se développe au 13<sup>ème</sup> siècle dans les auberges des monastères. Ils y restaient jusqu'à ce qu'ils soient en âge de mendier. Comme l'État au Moyen-âge ne connaissait pas une véritable assistance sociale, l'aide à ces indigents était assurée par les dons bénévoles des riches. Faire l'aumône était considéré comme une bonne action qui permettait, à celui qui la donnait, de se gagner une place au ciel.

Si les conditions pour un accueil adéquat dans la famille n'étaient pas remplies, ou que son placement à l'hospice était impossible, l'enfant était «loué», presque toujours, à celui qui exigeait le moins pour son entretien. Cette pratique était courante jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle et a perduré dans certains cantons jusque dans les années 1930.

**Dès les Temps Modernes**, au cours de la Réforme et de l'essor de l'éthique protestante du travail, la mendicité est de plus en plus mal vue. Au 17<sup>ème</sup> siècle, on édifie dans les villes les premières maisons de redressement – orphelinats. Sous un même toit «l'innocence et le vice» se côtoient. Le flot de réfugiés en provenance des régions touchées par la Guerre des Trente Ans aggrave la situation en Suisse. C'est seulement au 18<sup>ème</sup> siècle, lorsqu'on commence à bâtir les orphelinats bourgeois, que les orphelins seront séparés des criminels. Par là, se transforme en même temps la perception que la société a de l'enfant. On attribue une plus grande importance à son développement mental. Les orphelins reçoivent un enseignement scolaire mais il leur faut aussi travailler.

**Ce n'est que depuis le 19<sup>e</sup> siècle**, que commence à surgir l'existence d'un large éventail de possibilités pour accueillir et éduquer les enfants et les jeunes qui ne peuvent plus l'être dans leurs familles. Ce développement était étroitement lié aux bouleversements sociaux et économiques de l'industrialisation. Celle-ci provoque des déplacements de la campagne à la ville et une pauvreté de masse. La désintégration de la structure familiale patriarcale fait naître, il est vrai, des espaces sociaux de liberté; les jeunes, par exemple, peuvent mener une vie indépendante grâce à la possibilité de trouver un travail rémunéré. En même temps, le logement, la nourriture et les soins aux personnes âgées ne sont plus forcément assurés. La population grandit plus vite que ne le fait la production alimentaire. La famine touche la Suisse entre 1816/17 et encore en 1847. Des forces progressistes s'affrontent à de nouvelles formes de pauvreté connues sous le nom de «paupérisme».

Au 19<sup>ème</sup> siècle, le boom de la fondation d'orphelinats et de foyers pour pauvres est frappant. Ceux-ci avaient en commun un penchant pour la campagne, l'accent mis sur le travail agricole en tant que moyen éducatif et leur organisation patriarcale-familiale. Contrairement aux orphelinats bourgeois de l'époque précédente, les nouveaux établissements ne sont occupés que par 30 ou 40 personnes. Leur organisation est calquée sur le modèle romantique idéal du grand ménage préindustriel. Le recrutement et la formation pratique d'éducateurs pour pauvres émanant du même secteur que les enfants défavorisés est une caractéristique importante du nouveau mouvement. Les établissements étaient marqués par leurs fondateurs: les institutions catholiques portaient le

nom de «Maisons ou foyers du Salut», les établissements des industriels philanthropiques étaient connus comme «établissements industriels» et liaient l'éducation scolaire à une production semi-industrielle. Parallèlement à ces établissements, surgissent de nombreux asiles pour mineurs et mères célibataires, connus sous le nom de «Foyers pour jeunes filles déchues ou égarées»

**Le 20<sup>ème</sup> siècle** apporte un changement dans la manière de percevoir l'enfant. Celui-ci n'est plus perçu comme un petit adulte mais comme un être à part entière dans une phase de développement qui implique des besoins spécifiques et une attention particulière. Ce changement d'attitude envers l'enfance s'exprime surtout par l'établissement d'une multitude de lois qui sont censées définir et protéger les droits personnels de l'enfant.

L'État de Droit commence à s'intéresser à la question de l'éducation extrafamiliale. Des lois, ordonnances et règlements d'État marquent l'éducation dans les institutions au 20<sup>ème</sup> siècle. Celle-ci ne pouvait plus s'appuyer exclusivement sur des ressources privées souvent motivées par la religion; il fallait donc faire appel à l'État.

Le premier Code civil suisse de 1907, cependant, ne mentionne pas le placement familial d'enfants. Pour cette raison, les cantons règlent cette affaire de manière très diverse. **Depuis 1978, une ordonnance fédérale règle les dispositions concernant le placement d'enfants** de façon contraignante pour toute la Suisse. L'autorité tutélaire d'une commune est l'organe exécutif qui octroie la permission pour l'accueil d'un enfant à placer et qui désigne une personne de confiance pour conseiller les parents d'accueil. En 2008, c'est la Conseillère fédérale Mme Eveline Widmer-Schlumpf qui, en tant que ministre de la justice, a entrepris une réforme urgente de cette ancienne ordonnance.

**De nouveaux métiers et méthodes pédagogiques** apparaissent et des disciplines académiques en psychologie se développent. Les orphelinats disparaissent après 1900. On commence à distinguer entre institutions médico-éducatives, de pédagogie spéciale, socio-pédagogiques et psychiatriques et on les sépare des établissements servant à l'exécution des peines et mesures. Le terme «foyer» ou «home» désigne aujourd'hui une large palette d'institutions diverses.

Des nouvelles formes éducatives surgissent aussi dans les familles de substitution, par exemple l'accueil familial de jour: la «maman de jour» (ou papa de jour) s'occupe régulièrement, mais la plupart du temps seulement pendant la journée, d'un autre enfant en plus du sien. Le soir, l'enfant réintègre sa famille biparentale ou monoparentale.

**La critique des institutions d'éducation extrafamiliale** est aussi vieille que les institutions elles-mêmes. Au 20<sup>ème</sup> siècle, on peut reconnaître deux vagues de critiques:

- la 1<sup>ère</sup> vague, entre 1920 et 1945, est générée par les témoignages autobiographiques de l'écrivain bernois Carl Albert Loosli.
- la 2<sup>ème</sup> vague, autour des années 1970, prend racine dans les mouvements de 1968 et elle est connue, en histoire, sous le nom de «Heimkampagne». Les médias y ont joué un rôle déterminant. Le mouvement «Heimkampagne» remettait en question, non seulement le quotidien des établissements d'accueil, mais aussi plus généralement, l'éducation dans ces institutions. En 1970, plusieurs reportages émeuvent la Suisse et déclenchent ainsi des vagues de critiques. Les propositions de changement ont un fort caractère politique. Elles exigent l'abolition des punitions corporelles, l'accès des médias aux établissements et le contrôle de ceux-ci par le public. Une autre revendication centrale est que les pensionnaires puissent s'organiser eux-mêmes avec de l'aide externe. Des actions politiques se déroulent dans les institutions. Les autorités réagissent par des poursuites et des arrestations.

## L'HISTOIRE ORALE

L'histoire orale, comme son nom l'indique, se base sur la production et le traitement de documents oraux. Elle répond au souci d'élargir la connaissance du passé à tous les aspects de la vie des individus et permet de compléter l'histoire traditionnelle, élaborée à partir de sources écrites.

Cette mémoire orale se compose de témoins divers qui, par leur histoire personnelle, donnent des versions plus subjectives des événements du passé grâce à leurs expériences vécues. L'intérêt de l'histoire orale réside dans cet apport de sources complémentaires aux documents écrits, offrant un aperçu des expériences personnelles, des pensées, des sentiments, des ambiances de la vie quotidienne des acteurs de l'histoire.

La mémoire n'est cependant pas une représentation directe du passé. Elle est toujours une reconstruction rétroactive, subjective et sélective. Pour être utile à l'élaboration historique, l'information apportée par ces témoignages nécessite d'être prise en compte avec recul et une méthodologie minutieuse. En effet, les souvenirs de la personne ne sont jamais le miroir exact de la réalité, mais une retransmission *a posteriori*, modelée par les expériences et les connaissances que le témoin a acquises ensuite.

Dans le cadre de l'exposition **ENFANCES VOLÉES – VERDINGKINDER REDEN**, les témoignages nous apportent des renseignements sur le vécu, le ressenti d'enfants déplacés hors de leur famille et non de faits historiques à vérifier. Ils sont enrichissants car ils nous transmettent des informations sur une histoire qui n'a pas encore été étudiée et dont les sources ne sont pas encore accessibles et pour certaines volontairement détruites. L'exposition vise au contraire à prêter l'oreille aux souvenirs subjectifs des personnes touchées, afin d'attirer l'attention du public sur un sujet longtemps resté tabou. Cette prise de parole est aussi importante pour ces anciens enfants dont les expériences malheureuses ont souvent été niées de toutes parts.

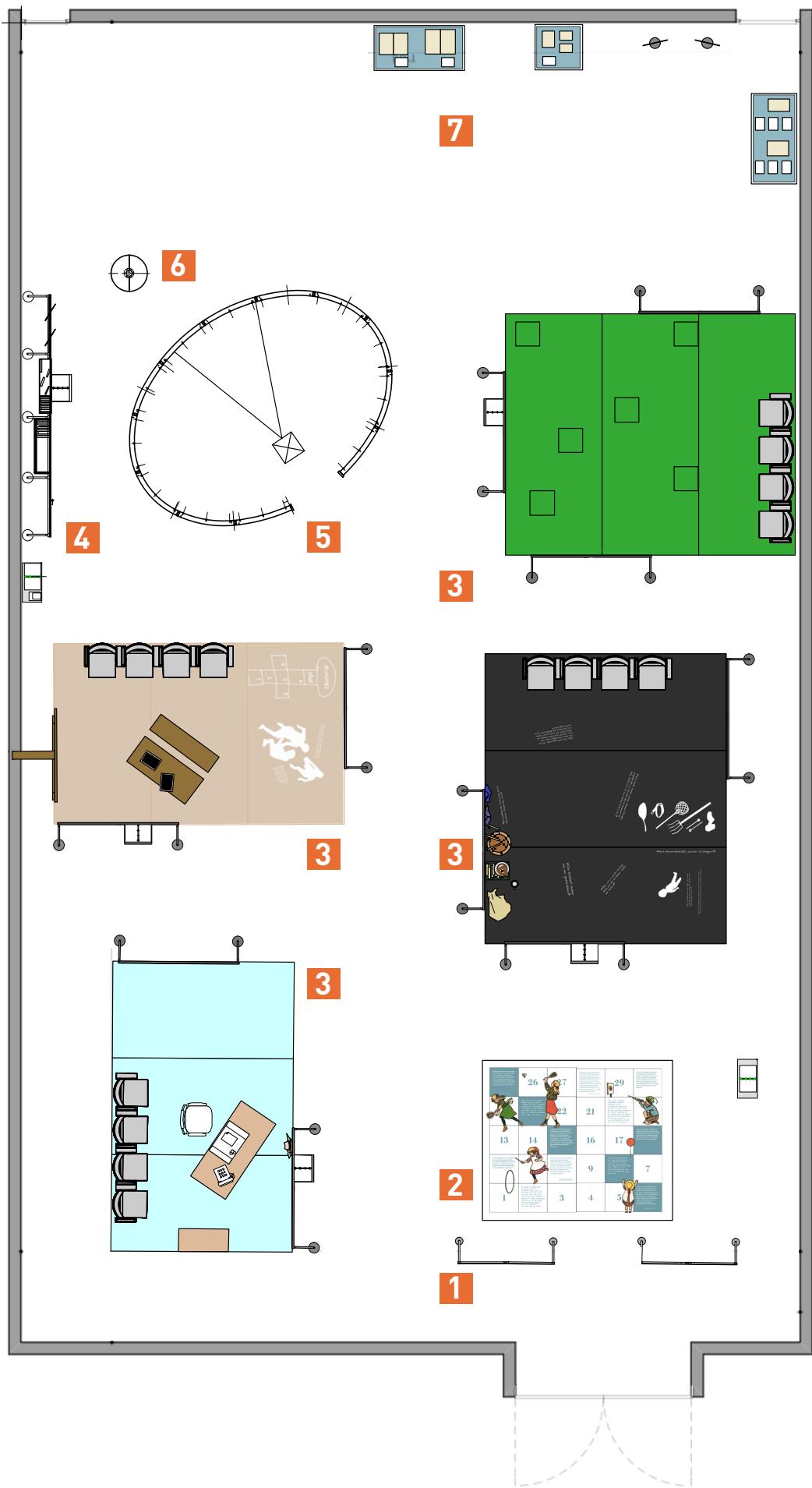
## LES DIFFÉRENTES SECTIONS DE L'EXPOSITION ET SON PLAN

Les enfants placés chez des particuliers ou dans des foyers ont été soumis dans leur enfance et leur jeunesse à l'arbitraire, à des mesures erronées et des violences. L'exposition ne tient pas à transformer en objets d'une exposition ceux qui furent les victimes des pouvoirs publics. Il s'agit plutôt de leur offrir une plateforme leur permettant d'être reconnus comme des sujets et de se présenter en tant que citoyennes et citoyens ayant un vécu et quelque chose à dire.

**ENFANCES VOLÉES – VERDINGKINDER REDEN** n'accuse pas. C'est un espace qui laisse la parole aux victimes. Leurs témoignages constituent le cœur de l'exposition. Le visiteur ne rencontre pas tout de suite les témoins, l'approche se fait petit à petit, en plusieurs étapes. Le parcours correspond à la découverte progressive d'un pan de notre Histoire et d'un chapitre de la vie des personnes placées souvent restés tabous. Pour aborder ce sujet, le visiteur doit être disposé à s'intéresser aux victimes et à leur histoire. Plus il avance dans la découverte de ce vécu, plus ses contours se précisent.

L'exposition est structurée en espaces relatifs aux thèmes qui tiennent une place importante dans les souvenirs des personnes touchées. Des stations audio permettent de s'asseoir pour écouter des extraits tirés des interviews. Chaque espace contient également des données complémentaires. Une mise en scène sobre faite de citations et d'objets illustrant les témoignages permet au visiteur de s'imaginer le contexte des souvenirs évoqués.

## Le plan de l'exposition



## SECTION 1 : Critiques historiques aux formes de placement hors du foyer familial

La première section s'ouvre comme une porte sur l'exposition et sert à situer le thème dans son contexte historique. Elle montre que le placement d'enfants a eu lieu à toutes les époques. Sur une ligne du temps sont présentées des personnes qui sont célèbres pour leur critique de l'éducation hors du foyer familial : J. H. Pestalozzi, J. Gotthelf, C. A. Loosli, P. Surava, etc. Ce sont des porte-parole des enfants placés qui s'expriment ici.

### **Johann Heinrich Pestalozzi (1746–1827) «Éduquer les pauvres à la pauvreté»**

Le Suisse J. H. Pestalozzi est la référence nationale en matière de pédagogie. Il s'est inspiré de Jean-Jacques Rousseau. S'il n'a pas réussi à gérer les institutions pour les pauvres qu'il a créées, il a cependant nourri et étoffé la discussion théorique en soulignant le respect du principe familial au sein des institutions tout comme la valeur propre de l'enfance, et en attirant l'attention sur les effets des grands bouleversements sociaux provoqués par la révolution bourgeoise. La pédagogie moderne reprend beaucoup de ses idées fondamentales.

Pestalozzi partait du principe que leur vie durant, les pauvres ne cessent d'appartenir à leur classe sociale. De ce fait, il fallait les préparer à une vie de pauvres faite de travail et de privations, mais en même temps «noble» et pleine de sens. Son but était de «fortifier l'être humain» et de l'amener ainsi à «pouvoir s'aider lui-même». Il attachait une attention toute particulière à l'éducation élémentaire des enfants. Celle-ci devait commencer au sein de sa famille avant sa scolarité. Il lui tenait à cœur d'encourager, par tous les moyens et harmonieusement, les capacités intellectuelles, morales, religieuses et manuelles des enfants.

### **Carl Albert Loosli (1877–1959) «Ich schweige nicht!» (Je ne me tairai pas!)**

L'expérience a fait de l'écrivain et journaliste bernois C. A. Loosli un critique de l'éducation extra-familiale. Cet enfant illégitime perd sa mère à l'âge de quatre ans et se voit confié à sa marraine. Après la mort de cette dernière, à l'âge de douze ans, il entre à l'orphelinat de la famille Bovet à Grandchamp. Cet établissement sera le meilleur au cours de sa pénible vie. Il aurait voulu, en principe, faire des études, mais les autorités tutélaires l'en empêchent et l'internent dans un établissement, le «Rettungsanstalt» à Aarwangen et l'obligent à faire un apprentissage. Il l'interrompt à dix-sept ans et de ce fait, il est envoyé dans la maison de redressement bernoise de Trachselwald.

Marqué par ces expériences, Loosli publie en 1924 le livre «Anstaltsleben» (Une vie en institution) et, en 1925, «Ich schweige nicht!» (Je ne me tairai pas!). Infatigable, il tisse des liens avec d'autres combattants partout en Europe, il donne des conférences et rédige des articles pour journaux et revues. Loosli devient ainsi l'un des principaux accusateurs dans le procès aux établissements d'éducation extrafamiliale, qui atteint en Suisse son point culminant entre 1920 et 1945. Il préconise le placement dans des familles d'accueil plutôt qu'en institution.

CHRONIQUES

**Enfants martyrs en Helvétie**

Le canton de Berne, et d'autres avec lui, revendiquent le triste privilège de se prévaloir d'une institution qui, pour être ancestrale, n'en est pas moins surannée et odieuse. C'est celle des « enfants en location » (*Verdingkinder*). Les enfants illégitimes, orphelins ou ressortissants de parents trop pauvres pour les élever, tombent à la charge de l'assistance publique municipale qui les place pour la plupart chez des paysans. Ceux-ci sont censés leur servir de parents nourriciers. En un temps encore proche du nôtre, on procédait par la mise aux enchères publiques de ces pauvres petits déshérités. On amenait alors un jour, fixé et dûment publié d'avance, ces pauvres gosses devant le Conseil communal qui les offrait à la location des intéressés. Là, ils étaient adjugés aux moins-offrants, c'est-à-dire à ceux qui se contentaient du prix de pension minimal, à charge de les élever. Le budget de l'assistance publique communal se trouvait ainsi déchargeé.

Il va sans dire que les enfants placés de la sorte subissaient trop souvent, presque régulièrement même, le sort d'esclaves et de souffre-douleur, car leurs soi-disants parents nourriciers, afin de compenser le déficit causé par l'allocation d'une indemnité ridiculement insuffisante, se rattrapaient, presque sans exception, en exploitant indigneusement les maigres forces de travail de leurs pupilles mal nourris, insuffisamment vêtus, indignement maltraités de toute façon, sinon par leurs patrons, du moins par les domestiques et leurs camarades « non assistés ». De plus, leur éducation et leur instruction scolaire laissaient tout à désirer. Heureux encore s'ils n'étaient pas incités à tous les vices ! La mortalité de ces pauvres gosses fut de tout temps bien au-dessus de la moyenne normale.

43

MAI 1945

# TRAITS

4

VE ANNÉE

Parmi les survivants se recrutent avant tout les domestiques ruraux, les moins exigeants et les plus malléables, puis, dans une proportion vraiment effrayante, les imputés à la vie et à la liberté, et surtout aussi un nombre impressionnant de délinquants et de criminels.

Aujourd'hui, les enchères publiques de ces enfants abandonnés ne sont plus de mise, mais leur sort n'en est guère adouci. L'essentiel reste cependant que l'élevage de ce bétail humain juvénile coûte aussi peu que possible à la commune et rapporte, autant que faire se peut, aux patrons.

Mais feu M. Albert Gobat, ancien Directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, le constatait il y a plus de quarante ans déjà : « Le Bernois est doux avec les bêtes et dur avec les gens ! »

Aussi, en moins de six mois, deux cas exaspérants ont mis en émoi l'opinion publique de la Suisse entière. Le premier est celui d'un garçon de douze ans, placé chez un couple de paysans cossus de la commune de Madiswil (Haute-Argovie). Ces dignes époux rouaient le pauvre petit de coups et assouvissaient tous deux, sur lui, leur perversité sadique et sexuelle.

Tout le village en était plus ou moins informé, mais personne ne trouva le courage de dénoncer les criminels à qui de droit. Ce fut un rédacteur et photo-reporter de l'*Hebdomadaire Die Nation* qui découvrit enfin le pot aux roses, le désigna à l'indignation publique et, par contre-coup, aux autorités judiciaires. Toujours est-il qu'au moment où j'écris ces lignes, l'instruction traîne encore et les deux principaux criminels jouissent de leur pleine liberté, sinon de la considération publique de leur commune.

Le second cas concerne un petit garçon de cinq ans qui a subi à Kandersteg un effroyable martyre de six mois, auquel il eut enfin le bonheur de succomber. L'autopsie légale constata qu'il était mort de surmenage, d'inanition, de froid et des blessures qui couvraient tout son petit corps meurtri, pesant treize kilos. Le tribunal aura à établir si, en dernier lieu, il ne fut pas assommé, après avoir passé le meilleur de son temps enfermé au poulailler où il se nourrissait de la pâture des poules.

Ce ne fut qu'après son triste décès que les autorités furent obligées, bon gré mal gré, d'examiner le cas. L'assistance publique responsable ne s'en était pas occupée et avait même négligé de prévenir du placement de la petite victime l'inspecteur d'arrondissement, selon les prescriptions légales. « Elle ne se doutait de rien ! » L'affaire n'aurait pas transpiré, si un étudiant à l'Institut de médecine légale n'avait proclamé son horreur et son indignation révoltée dans la *Berner Tagwacht*, — car ces choses-là ne regardent pas le peuple.

La justice est saisie de l'affaire. Ici encore les deux criminels sont un couple de petits paysans nouvellement mariés. Quant aux autorités responsables en premier lieu, elles n'ont pas été inquiétées jusqu'à présent, en dépit des dispositions très formelles de l'article 127 du Code pénal suisse.

Le gouvernement, selon la déclaration faite au Grand Conseil en date du 1er mars par notre illustre Directeur cantonal de l'Assistance publique, attend, pour procéder par voie administrative contre les autorités municipales responsables, le résultat de l'enquête judiciaire.

Tout en exprimant les regrets du gouvernement à l'égard de ce crime monstrueux, M. le Directeur de l'Assistance publique a saisi l'occasion pour assurer que, dans la plupart des cas, les patrons des « enfants en location » faisaient parfaitement face à leurs obligations envers eux. Assertion dont nous aurons à démontrer l'inanité sous peu. Une motion et deux interpellations, concernant cette nouvelle atrocité, occuperont le Grand Conseil dans une prochaine session.

En attendant, le gouvernement vient de créer un office de protection pour ces enfants-îlots, dépendant de l'Office cantonal des Mineurs qui, jusqu'à présent, n'avait pas de compétences dans ce domaine.

Qu'il suffise pour aujourd'hui d'avoir exposé ces faits sans les commenter. Nos lecteurs concluront eux-mêmes. Quant à nous, nous nous réservons de revenir sur ces questions en temps utile.

C.-A. LOOSLI.

## **SECTION 2 : Eloignement traumatisant – le jour du premier placement**

La deuxième section présente les témoins à travers des citations relatant le jour où ils ont été soustraits à leur cadre familial (pour beaucoup un moment traumatisant). Les citations sont complétées par des extraits d'actes officiels illustrant cet épisode. Les récits personnels et les extraits de sources administratives sont placés à même le sol, sur une surface rappelant le jeu de l'oie, métaphore des revers de fortune advenus dans le parcours de vie des personnes concernées.

## **SECTION 3 : 4 thèmes – 4 stations audio**

Cette section est la partie centrale de l'exposition et la plus importante. Elle est constituée de quatre stations audio. Chacune d'entre elles est consacrée à un thème particulier et est placée dans un espace indépendant. L'analyse des témoignages a permis de dégager ces quatre approches. Chaque station contient quatre sièges où des extraits d'interviews de personnes touchées peuvent être écoutés à l'aide de casques. Un petit livret à côté de chaque siège résume la biographie des témoins. La mise en scène complète les témoignages : des photographies de grand format illustrent l'atmosphère décrite ; des schémas et des croquis dessinés sur le sol offrent un niveau supplémentaire d'évocation ; des objets ayant eu une signification précise pour les personnes interviewées éclairent le récit et permettent au visiteur de se représenter le contexte évoqué.

Les stations traitent des thématiques suivantes : lieu d'accueil ; école et environnement social ; relations avec les autorités ; stratégies de dépassement des enfants.

### **PAS DE CHEZ SOI – le lieu du placement**

«ça a été un choc psychologique ; je n'ai fait que pleurer» Georges (\*1922)  
«en quittant ma grand-mère, j'ai pensé que j'allais mourir» Jean-Louis (\*1942)  
«ils avaient pris un enfant comme on prend une animal en pension» Gilbert (\*1947)

### **DÉLAISSES ET MEURTRIS – le village, l'école et la famille**

«ils m'ont enfermée dans un chambre forte sans fenêtres, dans la nuit complète»  
Françoise (\*1951)  
«pourquoi elles n'acceptaient pas qu'on aie une amie ?» Louisette (\*1933)  
«comme on dit : dans le malheur, on est tous solidaires» André (\*1932)

### **LES LACUNES DES AUTORITÉS – l'assistance et la tutelle**

«ils ont massacré des centaines de vies» Louisette (\*1933)  
«entre nous, on a toujours dit le <tueur> général» André (\*1932)  
«je n'existaient pas pour personne, c'est une solitude complète, un abandon complet»  
Gilbert (\*1947)

### **COMMENT S'EN SORTIR ? – les stratégies de survie**

«le jour des visites, j'allais trouver mon arbre, c'était mon seul ami» Georges (\*1922)  
«quand j'ai eu l'âge de me révolter, je me suis révolté !» Michel (\*1943)  
«mon point de repère, c'était l'espérance» Gilbert (\*1947)

## **SECTION 4 : Stratégies de dépassement à l'âge adulte**

Parmi les thèmes importants cités dans les comptes-rendus des personnes interviewées figurent les stratégies de dépassement dont les adultes usent pour venir à bout de leur expérience d'enfant placé. Les biographies sont très variées, mais il s'en dégage quelques modèles récurrents. Les principaux sont thématisés dans cette quatrième section de l'exposition :

- l'aspiration absolue à la normalité, à la conformité, à la réussite familiale et professionnelle, souvent associée au refoulement et à la considération de la propre enfance comme un épisode tabou.
- la créativité comme activité principale ou annexe : pratique de l'écriture, de la peinture, ou d'autres formes de créativité permettant de se distraire de souvenirs pénibles ou de s'y confronter.
- la fuite dans une réalité propre, la maladie psychique.
- la déviance, le déni, la criminalité.
- la dépression, la résignation, ou le suicide.

Une paroi composée de différents médias permet un accès supplémentaire à ces stratégies de dépassement.

## **SECTION 5 : Souhaits pour aujourd'hui et pour demain – messages vidéos**

Dans cette section, le public peut enfin mettre un nom et un visage sur des témoins. Dans des interviews vidéo, des personnes placées dans leur enfance expriment au regard de leur expérience vécue ce qu'ils attendent des pratiques de placement d'enfants aujourd'hui et dans le futur. Ces personnes parlent au nom de beaucoup d'autres. Les vidéos sont complétées par des portraits grand format d'autres personnes placées dans leur enfance, photographiées dans toute la Suisse par la photographe Anna Katharina Scheidegger. Cette mise en scène représente le point culminant de l'exposition. Les souhaits exprimés forment ainsi la quintessence du contenu présenté dans les sections précédentes et s'adressent directement au visiteur.

## **SECTION 6 : Situation et questions actuelles – cartes UNICEF**

La dernière partie de l'exposition prend congé des souvenirs des témoins d'une époque passée (et d'une sorte de mémoire collective) et approche le thème dans son actualité. En aboutissant sur un espace ouvert, l'exposition pose ici des questions qui découlent de ce qui a été vu et entendu : comment se passe aujourd'hui l'éducation en dehors du foyer familial ? Le placement peut-il encore mener à des abus et si oui, pourquoi ? Quelles sont les problématiques rencontrées par les autorités et les spécialistes ? Est-il nécessaire d'améliorer l'offre actuelle en matière de placement ? L'exposition ne peut pas couvrir l'ensemble du domaine actuel et ne veut pas défendre une position figée. Il s'agit ici bien plus d'attirer l'attention sur une thématique qui est toujours d'actualité et de se demander ce que les expériences vécues par les personnes ayant été placées peuvent nous apprendre pour le présent et le futur.

Certains des thèmes exposés dans cette section peuvent être traités de manière plus approfondie à travers les manifestations du programme-cadre, en impliquant des acteurs d'aujourd'hui.

## Exemples de cartes postales présentes dans cette section



### Fragile

Les enfants de migrants, de réfugiés, de sans papiers, de «working poors» sont-ils les enfants préterités d'aujourd'hui? Les temps sont révolus, où l'on plaçait des enfants suisses pour travailler au service de quelqu'un. Notre époque estelle meilleure pour autant? Qui nous garantit que le sort des enfants aujourd'hui socialement défavorisés n'est pas pire encore?



### Ne pas regarder, ne pas écouter – se taire

Même si l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant l'exige, on peut s'estimer heureux, aujourd'hui en Suisse, lorsqu'un enfant placé est entendu. Les personnes qui s'occupent de ces enfants prennent souvent des décisions sans leur demander quels sont leurs besoins. Les enfants doivent bénéficier d'avocats qui prennent en compte leurs intérêts.



### Je n'ai jamais appris à aimer

Les parents qui maltraitent leurs enfants ont souvent fait eux-mêmes des expériences douloureuses: avoir été négligé/e et maltraité/e durant l'enfance peut entraîner l'incapacité d'aimer ses propres enfants et de s'occuper d'eux. La famille a alors besoin d'un soutien psychologique et éducatif, et les enfants doivent parfois être placés dans une famille adéquate ou un bon foyer.

## Section 7: volet régional

Dans chaque lieu d'accueil de l'exposition un volet régional est dédié à un aspect local de la thématique. A Fribourg, l'histoire des structures d'accueil pour enfants et adolescents du canton est présentée. Trois angles d'approche ont été choisis pour illustrer l'influence que le catholicisme d'Etat a exercé entre 1850 et 1950 sur cette région économiquement arriérée. Le volet régional montre ainsi comment la commune de Treyvaux a cherché à endiguer la misère du village avec une maison des pauvres toujours plus négligée. La période de la République Chrétienne de Georges Python autour de 1900 est présentée à travers plusieurs exemples d'orphelinats gérés par des congrégations religieuses. Enfin, un regard est porté sur l'Institut Bon Pasteur de Uebewil; c'est là que de jeunes femmes à qui l'on reprochait de mener une vie immorale étaient placées.

## LES IMAGES DE PAUL SENN

Paul Senn est un des grands photographes de la génération 1930–1950 du photoreportage en Suisse avec Gotthard Schuh et Hans Staub. Il a travaillé pour plus de 40 magazines et journaux. Ses photographies ont suivi l'évolution de la Suisse de la crise de 1930 jusqu'à l'après guerre de 1950. Il est le représentant d'un nouveau langage de l'image qui met en scène la vie quotidienne des gens.

Par ailleurs, Paul Senn voyagea dans la plupart des pays européens et plus tard visita à plusieurs reprises l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord. Certaines de ses images les plus célèbres viennent de ses voyages aux Etats Unis en 1939, 1951 et 1953. Ces photographies, pour certaines d'entre elles en couleur, documentent l'American Life de l'époque.

Les archives de Paul Paul Senn ont été déposées en 1982 à la Fondation Gottfried Keller au Kunstmuseum de Berne : [www.paulsenn.ch](http://www.paulsenn.ch)

### Des reportages critiques

Paul Senn (1901–1953) et Peter Surava (1912–1995, sous le pseudonyme de Hans Werner Hirsch)

Dans une série d'articles parus entre 1936 et 1945 dans les deux hebdomadaires alémaniques «Die Nation» et «Schweizer Illustrierte», le photographe Paul Senn et le journaliste Peter Surava attirent l'attention sur le sort des enfants placés et exigent des réformes. Leurs reportages qui, au début, sont relativement réservés gagnent, par la suite, en dimension critique et connaissent une large répercussion. Ce sera une des premières campagnes médiatiques contre les abus de l'éducation extrafamiliale. L'exposition compte de nombreuses photos historiques de Paul Senn.



**Garçons du foyer du Sonnenberg au travail**, Kriens, 1944



© Paul Senn, FFV, Kunstmuseum Bern, Dep GKS, (c) GKS



## PROPOSITIONS DE VISITE POUR LES CLASSES ET QUESTIONNAIRE

### Constituer des groupes de quatre

L'exposition est composée de différentes «îles» dont quatre «stations audio». On y trouve des extraits d'interviews avec des personnes ayant été placées dans leur enfance, en famille d'accueil ou en institution. Leur témoignage nous offre un aperçu émouvant de leur vie. Chaque «station audio» est munie de quatre écouteurs et du même nombre de sièges. De ce fait, on suggère de diviser la classe par groupes de quatre élèves.

#### **Proposition 1 : Suivre le parcours d'un enfant placé**

De préférence, avant de commencer la visite, parcourez avec votre classe toute l'exposition puis attribuez à chaque groupe de quatre élèves un point de départ différent aux quatre stations audio et aux messages vidéo (voir ci-dessus). Chaque groupe va suivre le même parcours mais avec un personnage différent et ce choix de cinq arrêts dans l'exposition va lui permettre de s'identifier à un enfant placé en particulier.

#### **Les 4 stations audios et les messages vidéos**

Les groupes de quatre élèves, choisissent chacun un témoin différent. Par exemple, le groupe 1 choisit «Georges» et écoute ses extraits dans les 4 stations. Il écoute ensuite les messages vidéos des anciens enfants placés aux enfants qui doivent aujourd'hui vivre loin de leur famille :

Choisir un enfant et écouter les extraits de son témoignage dans les stations suivantes :

**PAS DE CHEZ SOI – le lieu du placement** (stations audios)

**DÉLAISSES ET MEURTRIS – le village, l'école et la famille** (stations audios)

**LES LACUNES DES AUTORITÉS – l'assistance et la tutelle** (stations audios)

**COMMENT S'EN SORTIR ? – les stratégies de survie** (stations audios)

**SOUHAITS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN** (messages vidéos)

Les élèves doivent ensuite résumer aux autres groupes le témoignage de l'enfant placé qu'ils ont suivi et les éléments qui les ont particulièrement touchés. Ils peuvent ensuite faire un lien entre ce témoignage et les souhaits formulés aujourd'hui pour ne pas refaire les mêmes erreurs.

## **Proposition 2 : Circuit et questionnaire**

De préférence, avant de commencer la visite, parcourez avec votre classe toute l'exposition puis attribuez à chaque groupe de quatre élèves un point de départ différent à l'intérieur de l'exposition. Distribuez à chaque groupe de quatre élèves un questionnaire. Ainsi, ils parcourront l'exposition dans le même sens. Ce guide à l'intention des élèves comporte des questions sur chaque thème abordé dans l'exposition et les réponses se trouvent dans l'exposition même.

### **Section1 : Critiques historiques aux formes de placement hors du foyer familial**

Question 1: Mentionne deux célèbres réformateurs de l'éducation extrafamiliale et relève leurs propositions de changement.

### **Section2 : Eloignement traumatisant – le jour du premier placement**

Question 2: Que symbolise le jeu de l'oie ici pour le parcours de l'enfant placé ?

### **Section3: Stations audio – 4 thèmes récurrents**

#### **PAS DE CHEZ SOI – le lieu du placement**

Question 3: Quelles situations enduraient les enfants dans leur lieu de placement ?

#### **DÉLAISSÉS ET MEURTRIS – le village, l'école et la famille**

Question 4: Que représentait l'école pour les enfants placés (plusieurs possibilités) ?

#### **LES LACUNES DES AUTORITÉS – l'assistance et la tutelle**

Question 5: Quels reproches les enfants font-ils aux gens qui étaient censés veiller sur eux ?

#### **COMMENT S'EN SORTIR ? – les stratégies de survie**

Question 6: Qu'entreprenaient les enfants pour supporter leur pénible situation ?

### **Section4: Stratégies de dépassement à l'âge adulte**

Question 7: Grâce à quelles activités certains adultes ont-ils surmonté les traumatismes de leur enfance ?

### **Section5: Souhaits pour aujourd'hui et pour demain – messages vidéos**

Question 8: Quels sont les souhaits de ces anciens enfants placés, pour ceux d'aujourd'hui qui doivent vivre loin de leur famille ?

### **Section6: Situation et questions actuelles – cartes UNICEF**

Question 9: Choisis une carte qui te plaît et lis le texte derrière. Que pourrait-on changer aujourd'hui pour améliorer la situation ?

### **Section 7 : Volet régional**

Question 10 : Regarde la carte du canton de Fribourg qui montre où se trouvaient les foyers pour la jeunesse. Nomme un foyer proche de chez toi.

Question 11 : Le conseiller d'Etat Georges Python a fait du canton une « République chrétienne » : qu'est-ce que cela signifiait ? Donne un ou deux exemples concrets.

Question 12 : Décris ce que l'on appelait à l'époque une jeune fille « déchue et dépravée ». Aujourd'hui heureusement les choses sont différentes: qu'est-ce qui a changé, dans la morale, en qui concerne la condition des filles ?

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Emissions télévisuelles

#### RACINES

Pierre Stucki, 24 octobre 2004, «Une enfance volée : Pierre-Alain Savary»  
<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500000&bcid=330412#vid=5292266>

#### TEMPS PRÉSENT

Raphaël Engel, 6 janvier 2005, «Enfances brisées»  
<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=370501&sid=5406235>

#### INFRAROUGE

Sarah Chevalier, 2 février 2005, «Les orphelinats de la honte : à quand les excuses»  
<http://infrarouge.tsr.ch/ir/92-orphelinats-honte-quand-excuses>

#### TEMPS PRÉSENT

Roland Tillmanns, 22 mai 2008, «Papa, Maman, ma famille d'accueil et moi»  
<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=370501&sid=9018473>

### Livres, fictions et autobiographies

#### Fictions :

- Lisa Tetzner, *Les frères noirs*, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> partie, (version originale allemande, Aarau 1946) version française : Paris, 1983–1984.
- Arthur Honegger, *La Redresse*, Editions d'en bas, 1976.
- Mousse Boulanger, *La petite Emma*, les Editions de l'Hèbe, 1996.

#### Autobiographies :

- Rolf Kesselring, *La 4<sup>e</sup> classe*, Ed. Favre, 1985.
- Jean Louis Claude, *Le petit névrosé*, Atelier vivant, 2001.
- Louisette Buchard-Molteni, *Le Tour en Suisse en Cage, L'enfance volée de Louisette*, (réédition) Editions d'en bas, 2009.

### Les droits de l'enfant, quelques repères

Les enfants ont des droits, aucun être humain n'est la propriété d'autrui. Ce qui nous semble aujourd'hui évident ne l'était pas autrefois. Les enfants, en particulier, souffraient de ce manque de droits. Dans de vastes régions du globe, les enfants en pâtissent encore.

Au Moyen-âge et dans les Temps Modernes cela se passait fondamentalement autrement. L'enfant était considéré comme étant la propriété de ses parents, en particulier de son père. Ce dernier décidait entièrement de sa vie, de sa formation et de son travail. C'est seulement au cours de l'industrialisation que la scolarité devient obligatoire et qu'on élabore des lois pour limiter le travail des enfants. En Suisse, la loi sur les fabriques de 1877 interdit le travail des enfants dans les usines mais pas dans l'agriculture. La société bourgeoise considère, pour la première fois dans l'histoire, l'enfance et l'adolescence comme étant des tranches de vie particulières.

Le 20<sup>ème</sup> siècle est aussi connu comme le siècle des enfants, c'est une des périodes les plus importantes dans l'histoire des droits de l'enfant :

En 1924, une Charte des Enfants est adoptée à l'Assemblée générale de la Société des Nations (Déclaration de Genève). Mais étant dépourvue de caractère juridique contraignant, elle perd ses assises avec la dissolution de la Société des Nations après la Seconde Guerre mondiale.

En 1959, l'assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration des droits de l'enfant. Elle comprend certains droits concrets, certes, mais elle n'est guère plus contraignante que la Déclaration de Genève de 1924.

En 1966 surgissent les premiers traités généraux dans le domaine des Droits de l'homme, connus sous le nom de Pactes de l'ONU: [http://assets.unicef.ch/downloads/krk\\_kurzfassung\\_fr\\_2007.pdf](http://assets.unicef.ch/downloads/krk_kurzfassung_fr_2007.pdf)

En 1989 prend naissance la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Le protocole facultatif stipule d'un côté, que les enfants ne peuvent pas participer à des conflits armés (aucun enfant de moins de 18 ans peut prendre part à des hostilités) et interdit formellement la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

En 1997 la Suisse ratifie la Convention de l'ONU de 1989, cependant elle émet des réserves. La Convention renforce les droits des enfants en Suisse. Elle exige que, dans toute décision concernant l'enfant, on considère prioritairement son bien-être et qu'on lui reconnaisse le droit d'être entendu dans les procédures qui le concernent particulièrement (par ex. procédure de divorce)

En 2002 surgit le premier rapport du gouvernement suisse pour mettre en oeuvre la Convention de l'ONU. Ce rapport montrait plusieurs lacunes, par exemple, le soutien trop faible aux familles touchées par la pauvreté, le manque d'intégration et de soutien aux enfants étrangers et aux requérants d'asile mineurs tout comme la possibilité limitée de participation des enfants.

Au sein d'une Europe principalement axée sur le développement économique, les initiatives pan-européennes doivent aussi répondre aux défis sociaux. Pour y répondre, les trois organisations internationales FICE, IFCO et SOS Villages d'Enfants ont lancé un projet en mars 2004, ayant pour but de garantir et améliorer les chances de développement des enfants et des jeunes adultes placés hors de leurs familles en Europe :

#### **Quality4Children**

[http://www.quality4children.info/navigation/cms,id,2,nodeid,2,\\_country,at,\\_language,en.html](http://www.quality4children.info/navigation/cms,id,2,nodeid,2,_country,at,_language,en.html)

#### **Historique des Droits de l'enfants**

<http://www.netzwerk-kinderrechte.ch/fr/droits-de-lenfant/historique-des-droits-de-l%80%99enfant>

#### **Droits de l'enfant en Suisse**

<http://www.netzwerk-kinderrechte.ch/fr/droits-de-lenfant/les-droits-de-lenfant-en-suisse>